

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL CHARETTE-VARENNES

Séance du 14/10/2022 à 19h00

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22/07/2022

Projet centre photovoltaïque flottant

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'une centrale photovoltaïque flottante sur le Territoire de la Commune envisagé par la Société EDF Renouvelables France. Le projet est prévu sur l'étang de la Chainée. L'accès à l'étang se fait par des parcelles appartenant à la commune de Charette-Varennnes. Le conseil municipal émet un avis favorable au projet et autorise le Maire, à signer les dossiers afférents à cette affaire. Des documents seront à la disposition des habitants à partir de mi-novembre.

FPIC 2022

Le Conseil Municipal approuve l'affectation de l'intégralité de la part communale du FPIC 2022 à la Communauté de Communes « Bresse Nord Intercom' » afin que celui-ci soit affecté au plan d'investissement dans la voirie

Horaires éclairage public

Afin de mieux correspondre aux usages des habitants tout en optimisant les consommations énergétiques et donc le budget communal, le Conseil Municipal, décide de la mise en place de nouveaux horaires de fonctionnement de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune selon les plages horaires suivantes :

- Coupure de l'éclairage public de 22h à 6h du matin (au lieu de 23h à 6h actuellement).

Illuminations fêtes de Noël

Le Conseil Municipal décide de la mise en place de décorations de Noël, sans illuminations, sur l'ensemble de la commune, afin de réduire les consommations d'électricité.

Fenêtres et volets secrétariat et salle du conseil

Le Conseil Municipal décide de changer la fenêtre du secrétariat et d'y installer des volets roulants afin de limiter les fortes températures l'été et le manque d'isolation l'hiver. La décision concernant le changement de fenêtres dans la salle de réunion est ajournée.

Application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Le Conseil Municipal décide d'adopter, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée;

Comptes-rendus des diverses réunions auxquelles la commune a été représentée :

- Bresse Nord Intercom' : 22 septembre 2022
- Eptb: 16 juin 2022
- Ecole primaire : 3 juin 2022
- Ecole maternelle : 16 septembre 2022



Étaient présents :

Mme Corinne BONIN
Mme DAVID Brigitte
M FONTAINE Laurent
M JACQUINOT Nicolas
Mme JOLY Marie-Christine
M JOLY Dominique
Mme JOLY Sylvie
Mme MARHIC Angèle
M PAILLER Gilles

Était excusé : M FORTIN
Vincent

Heures d'ouvertures de la Mairie:

Lundi: 16h-19h
Mercredi: 10h-12h
Vendredi: 9h-12h

03-85-76-23-58

Le Maire, Nicolas JACQUINOT

INFORMATIONS AUX HABITANTS

Fermeture de la Mairie :

Le secrétariat de la Mairie sera fermé le 31 octobre et le 14 novembre 2022. En cas d'urgence, s'adresser au maire ou aux adjointes.

Tremplin

Tremplin à Pierre de Bresse, propose de ateliers numériques gratuits pour vous permettre la prise en main de votre matériel informatique, avec la découverte de l'ordinateur et des démarches administratives en ligne. Ateliers réservés aux personnes de plus de 60 ans, le jeudi matin de 9h30 à 11h30, sur inscription uniquement au 07-77-05-97-00.

Installations des décorations des sapins de quartier

L'installations des décorations des sapins de quartier pour les fêtes de Noël est fixée au 3 décembre 2022 à partir de 14h. Ils seront retirés à partir du 16 janvier, date à laquelle les décorations devront être toutes retirées par les propriétaires.

Recensement militaire :

Les jeunes filles et garçons ayant atteint l'âge de 16 ans sont priés de se présenter en mairie, après leur anniversaire, afin d'y être recensés. Le recensement militaire est obligatoire. Pensez à vous munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

Cérémonies du 11 novembre :

Les cérémonies de commémoration de l'Armistice de la guerre de 1914-1918 auront lieu le 11 novembre à 11 h au monument de Varennes et à 11h30 au monument de Charette, avec la participation des élèves des écoles.

A l'issue de ces cérémonies, le verre de l'amitié sera offert à la population à la Salle des Fêtes de Charette-Varennes en fonction des directives préfectorales et de la crise sanitaire.

Dates à retenir:

- 11 novembre : commémoration
- 20 novembre 2022 : loto du club les 4 saisons
- 09 décembre 2022 : marché de Noël
- 04 février 2023 : repas des aînés

Vigilances - Vols dans les véhicules aux abords des cimetières - Message de la gendarmerie:

Soyez vigilants

À l'occasion des fêtes de la Toussaint, de nombreux automobilistes sont amenés à se stationner aux abords des cimetières et des fleuristes. Il est important de rappeler quelques précautions élémentaires pour prévenir les vols commis à l'intérieur des véhicules appelés « vols à la roulotte ».

Évitez d'emporter des objets de valeur, inutiles lors de ces déplacements. Même pour une très courte durée, verrouillez soigneusement votre véhicule (portières, coffre, vitres).

Retirez de votre véhicule tout objet tentant, visible depuis l'extérieur (sac, téléphone portable, porte feuille avec document divers, GPS, vêtement, etc).

Évitez de stationner votre véhicule dans un endroit isolé ou non éclairé.

Si toutefois vous étiez victime d'un vol, ou si vous constatez tout comportement suspect, prévenez aussitôt les services de Gendarmerie en composant le 17.

Ces précautions particulières en cette période de l'année s'appliquent également tout au long de l'année.

Dans le cadre de ses missions de prévention, la Gendarmerie assure des services de surveillance accrue aux abords de ces lieux particuliers.